

COMMUNIQUE DE PRESSE

Innovation sociale : Suravenir Assurances signe un nouvel accord d'aménagement du temps de travail

Nantes, le 17 mars 2022 – Suravenir Assurances, compagnie d'assurances de biens, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, vient de signer son nouvel accord sur la durée et l'aménagement du temps de travail, appelé Chronos, afin d'être davantage en adéquation avec les attentes actuelles de l'entreprise, des clients et des collaborateurs.

Chronos constitue une avancée sociale importante puisqu'il offre la possibilité à l'ensemble des collaborateurs, tous métiers confondus, de choisir chaque début d'année, leur durée moyenne annuelle de travail, sur une base de 35h (1 547,8h/an) ou 37h (1 636,2h/an).

Ce nouvel accord permet à chacun d'adapter son temps de travail et sa rémunération en fonction des différentes périodes de sa vie : début de carrière, jeune parent, parent d'étudiant.e, fin de carrière... En 2022, pour cette année de lancement, plus de 10% des collaborateurs ont choisi de passer aux 37h et d'augmenter, de ce fait, leur rémunération.

Suravenir Assurances confirme ainsi sa démarche d'entreprise responsabilisante puisque le collaborateur peut également gagner en souplesse dans la gestion de ses horaires grâce à une relation de confiance. *“Je trouve ça bien pour les collaborateurs d'avoir des plages souples sur lesquelles ils peuvent choisir leurs horaires lorsqu'ils ne sont pas programmés en front appels. Je constate que beaucoup commencent plus tôt, dès 8h30, pour pouvoir conserver les plages souples à 16h30/17h00. De plus en plus de collaborateurs expriment leur satisfaction sur cette nouvelle organisation”* confie un manager.

Il s'agit d'une relation gagnant-gagnant puisque cette nouvelle organisation permet également d'améliorer la gestion de l'activité téléphonique et de répondre aux attentes des assurés en garantissant la continuité de service. L'entreprise améliore ainsi sa joignabilité et son efficacité au service de ses clients. Chronos s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la satisfaction client, point fort du Plan à Moyen Terme de l'entreprise, lancé l'année dernière.

“Je suis très heureux de la signature de l'accord Chronos. Il me tient particulièrement à cœur puisqu'il va permettre, en fonction des contraintes des salariés, de choisir la durée de travail qui convient. Il s'agit à mon sens, d'une belle concrétisation de notre démarche d'entreprise responsabilisante et le symbole des valeurs qui nous sont chères de confiance et de symétrie des attentions.” Bernard Snoeck - Directeur général de Suravenir Assurances.

"Nous sommes persuadés que ce nouvel accord sur le temps de travail constitue une vraie valeur ajoutée pour l'entreprise, un avantage fort pour le collaborateur grâce à une personnalisation de la relation de travail et un atout lors de nos recrutements en termes de différenciation." Valentine Urvoy - Directrice ressources humaines.

À propos de Suravenir Assurances

Depuis 25 ans, Suravenir Assurances conçoit des solutions d'assurances innovantes et adaptées aux besoins des particuliers pour les protéger contre les aléas de la vie. Concrètement, la Compagnie assure les véhicules, les habitations, les accidents de la vie, les conflits juridiques et les dépenses de santé grâce à des solutions d'assurance régulièrement récompensées par la presse professionnelle.

Contact Presse : Amélie Seraidarian – 02 28 09 88 39 – amelie.seraidarian@suravenir-assurances.fr

Suravenir Assurances en quelques chiffres



